

Compte-rendu du 14 Novembre 2017 : COMMISSION DU CONSEIL DE LA VIE ETUDIANTE

→ DISPONIBLE EGALEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET :

**POWER POINT
JOINT**

Mme BECU remercie les étudiants présents et rappelle que le CVE est une instance où la présence des délégués est obligatoire.

Mr SALVADO présente les différentes fiches d'événements indésirables qui ont été traitées.

Lorsque vous avez un problème en stage, il ne faut pas attendre le dernier moment pour contacter le cadre de santé référent du stage.

Le processus clinique travaille actuellement sur la fiche mission du référent afin de préciser son rôle et ses missions.

Mme VAISSE précise que depuis qu'elle est coordinatrice des stages, elle a fermé deux lieux où l'encadrement n'était pas suffisant.

La posture de l'étudiante est importante car la relation étudiant/maitre de stage est différente en fonction de chaque personne.

L'étudiant doit également préparer sa venue dans le service.

Mme BECU met en garde contre les rumeurs qui circulent entre les étudiants sur les différents lieux de stage.

Quand une FEI est réalisée sur une situation en stage, la fiche est transmise à la direction des soins des établissements après travail du référent de stage avec le maitre de stage. Cependant le résultat n'est pas visible à court terme.

Les étudiants ne peuvent pas effectuer des journées de 12 heures y compris pour le stage du semestre 6 en raison de la législation du travail.

Le travail en 12 heures dans les établissements de santé est soumis à l'avis du CTE et du CHSCT, ces instances ne gèrent pas le travail des étudiants.

La visite tripartite est un moment d'échange entre le cadre de santé formateur et l'étudiant, une seule visite est organisée par semestre.

Lorsque la visite est reportée par le tuteur de stage ou par l'absence de l'étudiant, il est difficile de reprogrammer cette dernière.

Mme DUPONT précise que c'est le tuteur de stage qui doit contacter directement le cadre de santé formateur pour changer le rendez-vous.

Mme BECU rajoute que si la demande provient de l'étudiant, le rendez-vous ne sera pas modifié.

Mr SALVADO rappelle que lorsqu'une FEI est réalisée, il faut bien remplir toutes les rubriques. A défaut la FEI ne sera pas traitée.

La case « cause » n'est pas remplie par les étudiants.

Points divers

Mme POULAIN rappelle aux délégués que si les étudiants ou les élèves veulent travailler à l'IF entre 17h00 et 18h30, ils peuvent le faire en salle informatique uniquement.

En l'absence de Mr SALVADO, Mme PIETKA gère les impressions et les photocopies selon des plages horaires établies.

De plus, lorsque vous quittez la salle informatique, pensez à éteindre l'ordinateur, l'écran et la lumière.

Suite au traitement de la FEI, l'intervenant qui avait tenu des propos déplacés ne sera plus sollicité.

Des mesures vont être prises pour éviter la tricherie. Si un étudiant est pris en train de tricher, un zéro sera inscrit pour l'UE concernée dans le dossier scolaire et un avertissement sera donné.

Suite à la demande des étudiants, Mme BECU a sollicité le responsable du self pour que les étudiants de L3 puissent déjeuner à 12h30 lorsque les L2 sont en stage.

Il a répondu défavorablement à cette demande.

Mme BECU rappelle que si un étudiant veut changer de formateur de suivi pédagogique, il doit faire une demande par écrit. Il est ensuite reçu avec le formateur. Une seule demande est possible au cours de la scolarité et c'est l'équipe pédagogique qui choisit en son sein le nouveau référent pédagogique (et pas l'étudiant).

En cas de conflit au sein de la promotion, le délégué peut avoir un rôle de médiateur surtout si les comportements ont un impact sur l'apprentissage.

Mme POULAIN présente le mode opératoire de la commission de travaux qui va être institué à compter de janvier 2018.

Mr BRIQUET Thomas et Mme DEMOLLIENS Charlotte seront les représentants des étudiants et siégeront à cette commission.

Mme BECU présente la charte d'utilisation de la plateforme « learnos » qui peut être consulté par les étudiants à tout moment sur la plateforme, à la rubrique « bibliothèque »

La charte est approuvée à l'unanimité par les membres du CVE.

Cette charte sera annexée au règlement intérieur en 2018-2019.

La journée « portes ouvertes » de l'Institut aura lieu le samedi 03 février 2018 de 09h30 à 16h30.

La présence des délégués (titulaires et suppléants) est obligatoire.

La demande est faite aux délégués de relayer l'information.

En contrepartie de cette journée, l'autorisation d'absence délivrée sera valable jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 (soit jusqu'au 31/01/2019)

Le repas du midi sera pris à la cafétéria le « 23 ».

DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

POINTS DISCUTES	DISCUSSION / DECISION
ETUDIANTS DE L1	
<p>Certain(e)s étudiant(e)s souhaitent avoir du SHA à disposition près des salles de cours. Pour : 57 Contre : 6 Neutre : 8</p>	<p>Mme BECU répond défavorablement à cette demande et rappelle qu'il y a du SHA dans le local où le linge est déposé. De plus, il est régulièrement dérobé. Mme POULAIN rappelle que du SHA est disponible près des sanitaires. Des protections vont être installées en bas des portes car les étudiants ont tendance à pousser les portes avec leurs pieds et dégradent ainsi le matériel.</p>
<p>Les cours de mathématiques et la pédagogie inversée sont très appréciés par les étudiants de L1.</p>	

ETUDIANTS DE L2

Guide d'apprentissage : possibilité d'avoir un temps d'échange avec les formateurs après le partiel pour une correction de certaines questions (½ promo)

Mme VARIN rappelle que le guide est un outil d'aide à l'apprentissage.
Mr BOUCHEKHAL explique que dans leur promotion, lorsqu'ils ont des questions, ils les préparent à l'avance puis les transmettent à l'intervenant en début de cours afin que ce dernier puisse y répondre.
Concernant les remédiations, un nouveau dispositif a été mis en place et a été présenté lors du Conseil Pédagogique du 05 octobre 2017.
Les dates des remédiations sont affichées en même temps que le planning des évaluations et un émargement sera réalisé.
Mme TANTOST précise que ces séances apportent beaucoup.

Feuille d'indemnité kilométrique : avoir qu'une case pour les ALLER-RETOUR (incompréhension des étudiants sur les 2 cases)

Le modèle de ce document est régional, il a été transmis par le Conseil Régional des Hauts de France.
Nous ne pouvons pas le modifier.
Un exemple d'une feuille correctement remplie sera à votre disposition sur le panneau d'affichage des stages.

Mme BECU est contente de voir que les étudiants font remonter des points positifs, ce qui encourage les professionnels de l'Institut.

Mme BECU rappelle que ce sont aux délégués de faire le retour des réponses sur les fiches d'évènements indésirables auprès de la promotion afin que les étudiants soient informés.

ETUDIANTS DE L3

<p>Plateforme DOXEA très bien faite (100% de la promotion – 115 étudiants) Bémol : Sur les cours proposés sur la plateforme on ne peut pas revenir en arrière (page précédente), obligés de refaire entièrement le cours (100% de la promotion – 115 étudiants)</p>	<p>Mr SALVADO va s'en occuper et fera remonter l'information au gestionnaire de la plateforme si besoin.</p>
<p>Nouvelle plateforme : difficulté à la navigation (40 étudiants – 35% de la promotion)</p>	<p>Mme BECU demande que des précisions soient apportées pour que l'on puisse traiter cette demande.</p>
<p>Travail en groupe : avoir les salles la veille pour une meilleure organisation (100% - 115 étudiants)</p>	<p>L'équipe pédagogique de L3 n'est pas opposée à cette idée. Cependant si les consignes sont distribuées le matin même en plénière, les salles ne seront pas communiquées la veille.</p>
<p>Self : repas à 3,25€ malgré le repas non complet pour certains qui n'est pas égal (80%- 92 étudiants)</p>	<p>Le tarif est fixé par le CROUS.</p>
<p>Blouses commandées : toujours non reçues (24 des étudiants ayant commandées sont pressés d'avoir les blouses commandées / 2 étudiants ne sont pas pressés)</p>	<p>Les étudiants de L2 auront les tuniques fin de semaine (17/11). Les étudiants de L3 auront les tuniques vers le 22/11.</p> <p>L'organisation de réception est organisée avec Mme MALLART.</p>
<p>Quota de copies à l'année : 20/an pas assez, surtout en 3^{ème} année (100% de la promotion- 115 étudiants)</p>	<p>Les étudiants pensaient qu'en L3 le quota serait plus important. Mr SALVADO rappelle que tout ce qui concerne la pédagogie n'est pas pris en compte dans ce quota. Mme PIETKA propose aux étudiants lorsque la revue n'est pas disponible dans « em prenum » de scanner l'article et de l'envoyer par mail. Mme BECU précise qu'à l'université les étudiants effectuent leurs photocopies ou impressions et que le quota a été institué afin de limiter les abus et de favoriser la numérisation.</p>
<p>Proposer des séances de sophrologies après les cours pour ceux qui le souhaitent (90% de la promotion 104 étudiants)</p>	<p>L'équipe pédagogique de L3 va réfléchir mais si cela est mis en place, les cours de sophrologie seront dans la journée, pendant les périodes de cours. Ils seront obligatoires. Mme BECU précise que ce dispositif est proposé aux étudiants de L1 et qu'il est réparti sur les 3 ans de formation</p>

ELEVES AS

La collaboration avec les étudiants infirmiers a été très appréciée par les élèves aides-soignants (TD toilette et présentation du stage animation)
Ils souhaitent que le rapprochement IFSI/IFAS continue.
Mme BECU est d'accord et va poursuivre cette dynamique avec l'équipe pédagogique.

Institut de Formation
" Lucien FLOURY "
C.H.I de CLERMONT de L'OISE
60607 CLERMONT CEDEX

